

Le cimetière



La commune d'Ercuis assure la gestion d'un cimetière traditionnel, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Un règlement intérieur a été établi et adopté lors du Conseil Municipal du 16/10/2014 novembre 2015.

Où s'adresser ?

Pour obtenir un emplacement dans le cimetière d'Ercuis, il faut vous présenter à l'accueil de la mairie.

Tarifs des concessions funéraires

Concessions :

- 50 ans : 120 euros pour les habitants d'Ercuis
- 50 ans : 430 euros pour les personnes extérieures à la commune

Columbarium :

- 50 ans : 1 340 euros